

Ayant conquis son diplôme de docteur en droit après de brillantes études, Édouard Pècher entra à la Chambre en 1912, alors qu'il n'avait que 27 ans. Son mandat fut interrompu par la déclaration de guerre. Pècher s'engagea dès la première heure ; postérieurement il fut affecté, à la censure, puis nommé substitut au Grand Quartier Général et enfin auditeur militaire.

La fin des hostilités et les premières élections législatives qui suivirent ne le ramenèrent pas à la Chambre, où il ne revint qu'en 1921. Il en était un membre très actif, intervenant avec autorité, tout particulièrement lorsque les questions sociales étaient soulevées.

Succédant à M. Mechelynck comme président du Conseil national du parti libéral, il sut communiquer à ce groupement l'esprit de tolérance et d'union qui le caractérise. Son caractère franc et courtois, sa largeur de vue, son activité exemplaire et ses rares dons intellectuels lui conférèrent une personnalité bien avant que ne survint l'expérience de l'âge mûr. Aussi est-ce avec une satisfaction générale que le pays apprit que ce benjamin des députés allait devenir celui des ministres : Pècher accepta, en effet, le portefeuille des Colonies au moment de la retraite de Francqui, le 15 novembre 1926, à la veille de son 41^e anniversaire.

Lui-même envisageait son nouveau rôle avec une grande objectivité. Il signala ses buts premiers : aménagement et développement des voies d'accès au Congo, en particulier des chemins de fer, étude active des problèmes de recrutement et de l'hygiène. Il n'avait pas la prétention d'innover : « Je pense qu'il faut en politique coloniale beaucoup de continuité » dit-il en annonçant son intention de poursuivre l'œuvre dans la ligne tracée par ses devanciers. Avec quelle ardeur ne se mit-il pas au travail ! Sur son bureau défilèrent, sans s'y attarder, des projets relatifs à différents crédits nécessaires pour l'amélioration des voies de communication au Congo, une option pour l'achat de dix vedettes destinées au service hydrographique sur le fleuve, l'étude de mesures propres à améliorer le sort des indigènes, etc.

Tout ceci n'était que l'expression de sa haute conscience professionnelle et aussi de ses préoccupations sociales et humanitaires. Dans le cadre, et au-delà de sa tâche ministérielle, il acceptait la présidence d'honneur des groupements qui le sollicitaient, ouvrant son cœur et sa bourse spécialement à ses anciens compagnons d'armes, les soutenant de ses conseils, de son talent d'avocat et de son influence politique. Vrai diplomate, il s'interdisait de parler sans avoir mûrement pesé ses mots et ce qu'il voulait par là, c'était beaucoup moins éviter une quelconque compromission que ménager la susceptibilité de ses adversaires. Ses principes ne faisaient pas de lui un sectaire et les craintes éveillées chez certains par la nomination d'un ministre libéral dont dépendraient les missions d'Afrique, se révélèrent rapidement comme parfaitement vaines. Une anecdote peint à la fois sa bonté d'âme et son impartialité : deux religieux étant venu l'entretenir des difficultés financières éprouvées en Afrique, s'efforçaient d'obtenir du ministre la promesse d'un appui du gouvernement. Pècher les écouta avec sa coutumière bienveillance et s'excusa : « Je vous » drais bien pouvoir vous donner cette promesse, mais il y a la compression des dépenses... » Le Gouvernement ne pourra, je le crois, rien » faire pour vous, mais ce que le ministre des » Colonies ne peut faire, Monsieur Pècher le » peut ! Je viens de toucher mes premiers » appointements de ministre, les voici... » Et joignant le geste à la parole, il vida son portefeuille entre les mains des missionnaires émus.

Ses premiers appointements de ministre... Hélas, ils devaient être aussi les derniers !

Quinze jours à peine après son entrée en fonction, Pècher décida de se rendre à l'inauguration à Namur. Il partit par la route, malgré le froid et, par un temps rigoureux, se vit bloqué en pleine campagne par une panne de moteur. Il fallut attendre une auto de secours et le ministre arriva à la cérémonie en retard et fortement refroidi. Il y assista néanmoins et le lendemain se trouva même exact à son bureau, ordonnant notamment l'envoi de convocations pour une séance qu'il comptait présider le 16. Le 15, il fut reçu par le Roi et fit encore une courte visite au salon de l'auto. Mais se sentant indisposé, il rentra chez lui et s'alita.

D'abord, le mal ne parut pas inquiétant, mais bientôt la pleurésie purulente se déclara. On tenta, le lundi 27, une intervention chirurgicale, mais le malade étant trop faible, on ne put pratiquer qu'une anesthésie locale. Quelques heures après, il entra dans le coma et mourut.

Cette brusque disparition d'un homme qui, la veille encore avait reçu ses collaborateurs, causa partout une véritable consternation. On avait tant espéré de ce ministre, dont tous les antécédents semblaient garantir le bel avenir ! Mais précisément, les médecins attribuèrent à un surmenage intensif la faible résistance opposée par un organisme jeune encore, à la maladie.

Le Roi alla lui-même exprimer à M^{me} Pècher ses condoléances. Puis le corps du ministre fut ramené à Anvers où les funérailles eurent lieu au milieu d'une assistance considérable. Il ne s'agissait pas seulement d'une manifestation officielle, mais d'un concours d'amis que le disparu avait séduits par ses qualités de cœur et d'esprit.

Le 20 février, une nouvelle manifestation eut lieu, qui réunit autour de la tombe fraîchement fermée les délégations de plus de deux cent cinquante cercles d'Anvers, venues rendre un dernier et solennel hommage au disparu, auquel la vie n'avait pas laissé le temps de devenir le grand homme national que tout en lui annonçait.

11 mai 1953.
M.-L. Comeliau.

Revue Congo, 1926, II, p. 744. — *Tribune congolaise*, 15 mars 1927, p. 3 ; 30 novembre 1926, p. 2 ; 31 décembre 1926 ; 15 janvier 1927 ; 31 janvier 1927 p. 4 ; 28 février 1927, p. 4.